



D une fuite d eau venant de la toiture et velux c est la charge

Par **bybye**, le **06/10/2011 à 22:43**

Bonjour,
Je suis locataire et le studio que j'occupe n'a qu'un velux. Lors d'un orage, il y a eu donc de l'eau partout. Je paie une assurance, ce qui est normal, je fais la déclaration et obtiens donc un dédommagement que j'ai remis au propriétaire, comme celui-ci me le réclame, et il me propose soit une réparation ou bien l'avance pour une machine à laver le linge que je dois lui rembourser.
Et après coup, c'est lui le propriétaire et les réparations de la toiture qui fait que l'eau c'est infiltrée par ce seul velux, lui incombe me semble-t-il ?
SVP, pouvez-vous me confirmer.
De plus, j'ai assepté verbalement le choix de la machine à laver car je n'ai pas l'argent nécessaire pour cet achat mais, réflexion faite, je me suis fait avoir, je crois.
Pouvez-vous me répondre, SVP ?
Merci.

Par **Tisuisse**, le **06/10/2011 à 23:05**

Bonjour,
Vous êtes assuré contre les dégâts des eaux, l'indemnité que vous avez reçue de votre assureur vous était destinée pour les dommages mobiliers que vous avez subis, en aucune façon cette indemnité n'était à verser à votre propriétaire. C'est avec cette indemnité de l'assurance que vous pouviez vous racheter une machine à laver.
En ce qui concerne le propriétaire, dans la mesure où les dommages sont dus à une infiltration par la toiture (vélux) c'est à lui de se débrouiller avec son propre assureur en dégâts des eaux. Les réparations incombent au seul propriétaire, pas à son locataire.
Je vous invite à vous rapprocher de votre ADIL locale pour leur demander les démarches à faire pour récupérer les sommes induement versées par vous et l'astreindre à faire, à ses frais, les réparations qui lui incombent.

Par **mimi493**, le **07/10/2011** à **00:03**

Pourquoi devez-vous rembourser une machine à laver ?

Par **aie mac**, le **07/10/2011** à **07:41**

bonjourrn[citation]Je suis locataire et le studio que j'occupe n'a qu'un velux. Lors d'un orage, il y a eu donc de l'eau partout. Je paie une assurance, ce qui est normal, je fais la déclaration et obtiens donc un dédommagement que j'ai remis au propriétaire, comme celui-ci me le réclame, [/citation]rnvotre bailleur n'avait aucun droit sur cette indemnité, qui vous a été versée par votre assureur dans le cadre d'une convention interassurances pour procéder à la réparation des dommages occasionnés.rnce pour autant que vous soyez en location vide et non en meublé.rnsi votre bailleur souhaite percevoir l'indemnité pour ces dommages, il ne doit le faire que par le biais de son propre assureur.rninformez votre assureur de la situation, par écrit.rnrn[citation]et il me propose soit une réparation ou bien l'avance pour une machine à laver le linge que je dois lui rembourser. [/citation]rnpour quelle raison devez-vous lui rembourser une machine à laver ? (cela laisse penser que vous êtes en meublé ? dans ce cas, votre assureur n'avait pas à intervenir).